

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le compte financier unique 2025 et la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2026 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

Section de fonctionnement

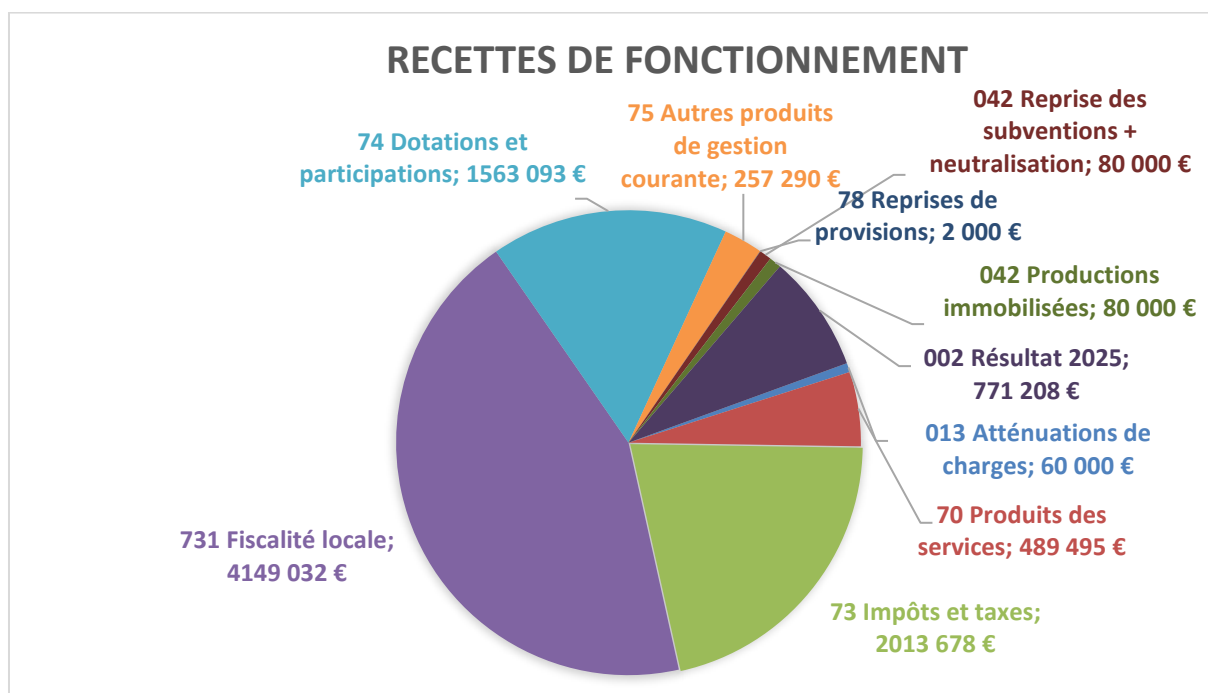
La section de fonctionnement s'équilibre à 9 465 796,22 €.

- Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

Chapitre	BP + DM 2025	BP 2026
013 – Atténuations de charges	80 000,00	60 000,00
70 – Produits des services	465 286,00	489 495,00
73 – Impôts et taxes	2 013 678,00	2 013 678,00
731 – Fiscalité locale	4 112 458,00	4 149 032,00
74 – Dotations et participations	1 859 697,59	1 563 093,00
75 – Autres produits de gestion courante	257 425,00	257 290,00
77 – Produits spécifiques	7 000,00	
78 – Reprises sur provisions	2 000,00	2 000,00
042 – Productions immobilisées	30 000,00	80 000,00
042 – Neutralisation + reprise de subventions	60 000,00	80 000,00
002 – Résultat antérieur	995 381,26	771 208,22
TOTAL	9 882 925,85	9 465 796,22



Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre concerne les remboursements sur rémunérations des agents.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par le musée Charles VII – Pôle de la Porcelaine, la bibliothèque, les activités périscolaires et extrascolaires, le Pôle d’Enseignements Artistiques et la restauration scolaire ainsi que le remboursement par la Mission Locale du salaire de l’agent mis à disposition.

Chapitre 73 Impôts et taxes : il s’agit de l’attribution de compensation versée par Bourges Plus et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

Chapitre 731 Fiscalité locale : les recettes estimées comprennent le produit fiscal attendu, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d’électricité, la taxe de séjour, les droits de place et les droits de mutation.

Chapitre 74 Dotations et participations : comprennent la DGF, la Dotation de Solidarité Rurale, l’attribution de compensation pour pertes fiscales et domaniales, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles et les diverses compensations fiscales.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ces recettes comprennent les loyers de la Gendarmerie et de la Maison de santé ainsi que la redevance gaz du SDE18.

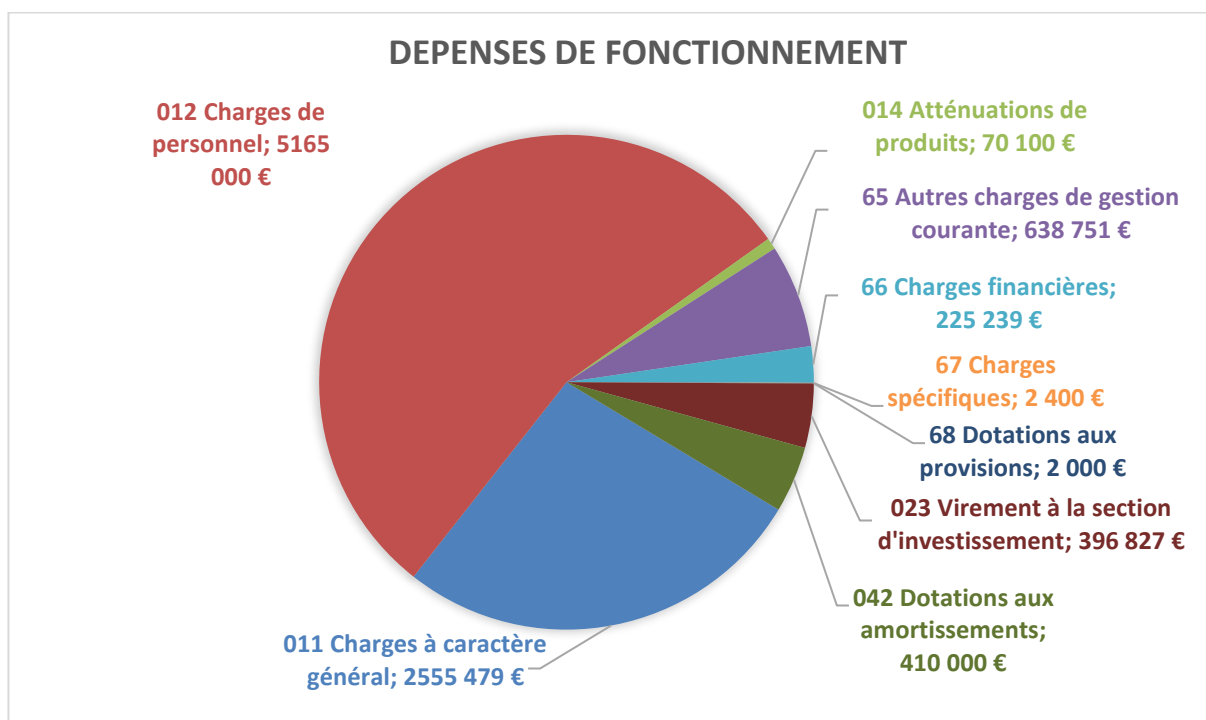
Chapitre 042 : Production immobilisée (*Travaux en régie*) : le montant prévu est de 80 000 € et correspond aux frais de personnel et à l’achat de fournitures pour des opérations d’investissement réalisées par les services municipaux.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

Chapitre	BP + DM 2025	BP 2026
011 – Charges à caractère général	2 497 888,00	2 556 700,00
012 – Charges de personnel	5 090 000,00	5 165 000,00
014 – Atténuations de produits	67 075,00	70 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	748 500,00	637 530,00
66 – Charges financières	232 024,67	225 239,28
67 – Charges spécifiques	2 000,00	2 400,00
68 – Dotations aux provisions	2 000,00	2 000,00
023 – Virement à l'investissement	833 438,18	396 826,94
042 – Dotations aux amortissements	410 000,00	410 000,00
TOTAL	9 882 925,85	9 465 796,22



Chapitre 011 Dépenses à caractère général : entretien des bâtiments et des véhicules, petits équipements, dépenses d'énergie, assurances.

Chapitre 012 Charges de personnel.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 58 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : elles comprennent les indemnités des élus, les contributions aux organismes auxquels la commune adhère (*SDE18, syndicat du canal de Berry*), les subventions aux associations et au CCAS, les hébergements de logiciels en nuage et le financement des bourses à projet et aide au permis de conduire.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 396 826,94 € en 2026.

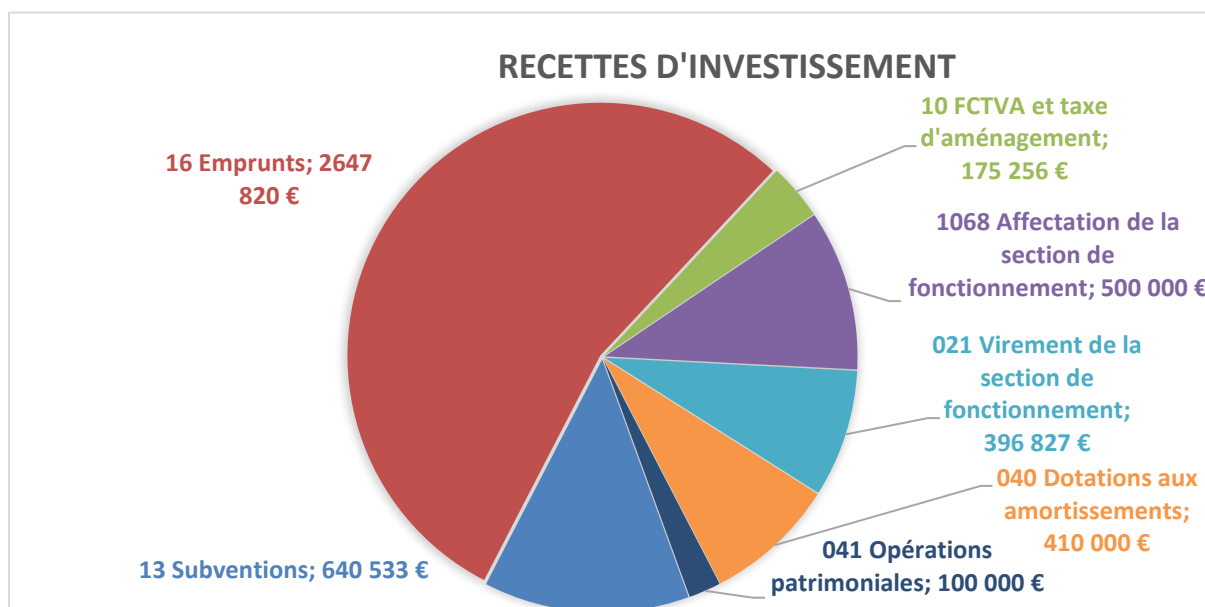
Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4 925 435,80 €.

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

Chapitre	BP + DM 2025	BP 2026
13 Subventions	825 689,67	640 532,76
16 Emprunts	2 121 740,95	2 647 819,68
10 FCTVA, taxe d'aménagement	328 547,32	175 256,42
1068 Affectation de la section de fonc.	500 000,00	500 000,00
21 – Immobilisations corporelles	36 785,00	0,00
024 Produits des cessions	52 690,00	55 000,00
021 Virement prévisionnel	833 438,18	396 826,94
040 Dotations aux amortissements	410 000,00	410 000,00
041 Opérations patrimoniales	250 000,00	100 000,00
TOTAL	5 358 891,12	4 925 435,80



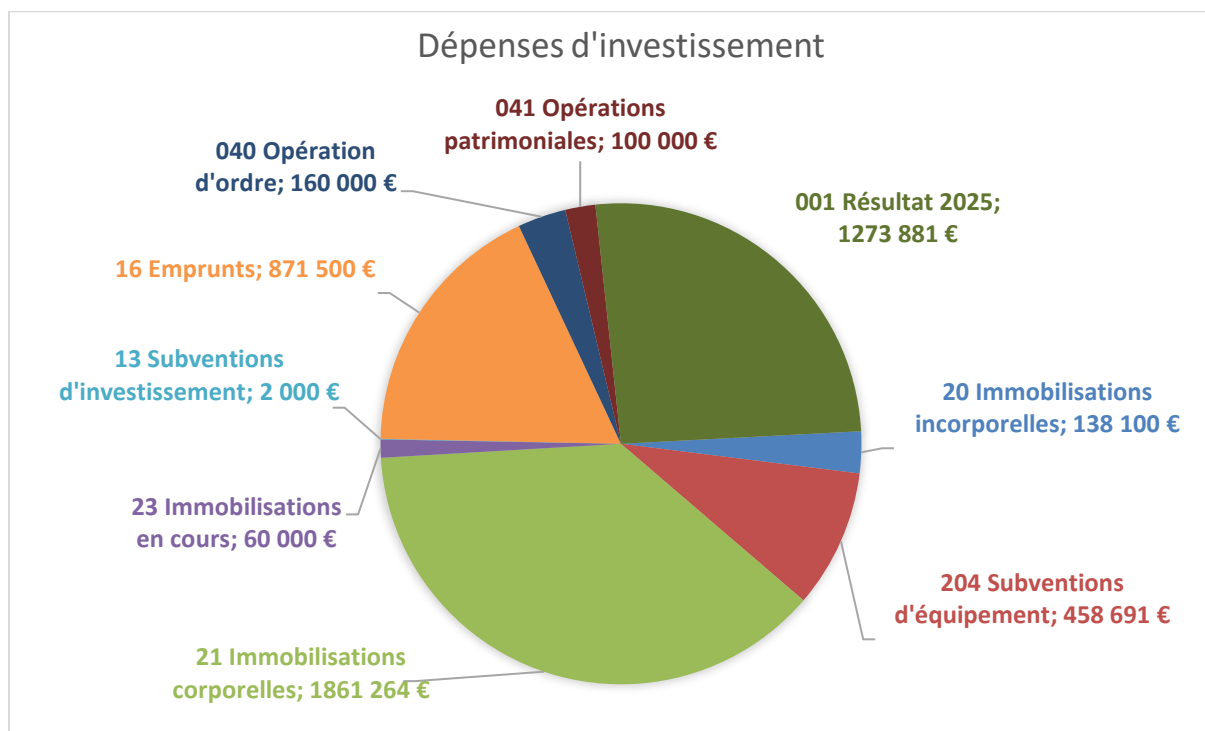
L'équilibre du budget est assuré par un emprunt d'équilibre de 2 647 819,68 € (*nouvel emprunt de 1 846 319,68 €, report de 800 000 € et caution 1 500 €*). Des demandes de subventions ont été déposées (*bassin nautique couvert, vidéoprotection, aménagement de sécurité boulevard*

de la liberté, borne numérique tactile, réhabilitation de l'ancienne école du château des filles). En cas d'attribution, la recette sera inscrite lors d'une décision modificative et viendra réduire le recours à l'emprunt. Le remboursement de FCTVA est estimé à 160 000 € et les recettes d'amortissements sont de 410 000 €.

- Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

Chapitre	BP + DM 2025	BP 2026
20 Immobilisations incorporelles	152 840,00	138 100,00
204 Subventions d'équipement	648 537,91	458 691,08
21 Immobilisations corporelles	2 000 815,69	1 861 263,80
23 Immobilisations en cours	60 000,00	60 000,00
13 – Subventions	2 000,00	2 000,00
16 Emprunts	831 500,00	871 500,00
040 Opérations d'ordre	90 000,00	160 000,00
041 Opérations patrimoniales	250 000,00	100 000,00
26 - Participations	2 500,00	0,00
001 Résultat antérieur	1 320 697,52	1 273 880,92
TOTAL	5 358 891,12	4 925 435,80



Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Stade André Poitrenaux : buts à 8 et destruction du haut du portique (18 000 €) ;
- Gymnase Naveau : fosse en mousse (15 000 €) ;
- Vidéo protection extension n°3 : 25 000 € ;
- Aménagement de sécurité boulevard de la Liberté (140 000 €) ;
- Aménagement de sécurité rue Marcel Fourré (10 000 €) ;

- Réfection de deux terrasses à l'Espace loisirs (15 000 €) ;
- Acquisition de véhicules et équipements pour les services techniques (176 800 €) ;
- Borne numérique tactile (10 000 €).
- Réfection du bassin nautique couvert : 100 000 € (dans le cadre d'une APCP)
- Agrandissement du cimetière : 60 000 € (dans le cadre d'une APCP)
- Restauration du château Charles VII et aménagement muséal : 76 000 € (dans le cadre d'une APCP)
- Réfection de la rue Camille Méraut : 449 780 € (dans le cadre d'une APCP)
- Réfection de la rue Henri Boulard : 113 110 € (dans le cadre d'une APCP)
- Réhabilitation de l'ancienne école des filles : 120 000 € (dans le cadre d'une APCP)